



École Freinet de Québec

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries

Québec



École Freinet de Québec

Règles de vie
2025-2026



Cher élève,

L'école Freinet de Québec te présente le nouveau guide qui t'aidera à mieux comprendre le fonctionnement et les attentes comportementales de ton école.

L'équipe-école prendra du temps avec toi pour bien t'enseigner les comportements attendus tout au long de l'année. Les pages qui suivent t'indiqueront clairement les règles de vie de notre école afin que tu puisses bien les connaître et les respecter. Nous te demandons de prendre un moment avec tes parents pour en prendre connaissance.

Nous te souhaitons de vivre de belles réussites à ton école.

Bonne lecture!

L'équipe-école

Nourrir le désir de s'accomplir et de s'engager en communauté, car ici, notre école, c'est la vie.

Communication-Coopération-Engagement-
Reconnaissance de l'individualité



École Freinet de Québec

Règles de vie 2025-2026 (des Loutres)

1. Ponctualité

☺ Tous les élèves et les parents doivent **respecter l'horaire de l'école**. Avant le début des cours, tous les élèves doivent aller dans la cour de l'école. Les élèves arrivant en retard, soit après 8 h et 12 h 54.

☺ **En cas de retard, svp :**

1. Vous devez aviser le secrétariat dès que possible (Clic école ou par téléphone) et justifier le retard;
2. Signaler votre arrivée en personne au secrétariat;
3. Accompagner votre enfant au vestiaire, puis s'assurer qu'il se rend en classe.

*Des modalités pourraient être mises en place selon les situations récurrentes.

☺ Seuls les enfants inscrits au service de garde sont admis sur la cour d'école entre 7 h et 7 h 50 ainsi qu'entre 11 h 32 et 12 h 49. Les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde ne doivent pas circuler sur le terrain de l'école avant 7 h 50 et 12 h 49.

2. Communication avec la direction et les autres membres de l'équipe-école

☺ Vous pouvez vous adresser au secrétariat, laisser un message sur la boîte vocale de l'école ou laisser un message par courriel à l'adresse suivante : ecolefreinet.loutres@cssps.gouv.qc.ca. Votre message sera transmis à la personne concernée.

☺ Il est préférable de **prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'école**, et ce, dans le but de vous assurer que la personne que vous désirez rencontrer est disponible. Il est à noter que le respect est de mise dans toutes les communications avec le personnel de l'école.

3. Absences – Maladies

☺ **Absence prévue** : Aviser le secrétariat de l'école en utilisant le portail Clic école ou en laissant un message sur la boîte vocale, puis aviser l'enseignant par écrit de la date et du motif de l'absence. Lors d'une absence prolongée ou d'un voyage, l'enseignant n'a aucune obligation de remettre une planification pour les semaines d'absence ni de modifier sa planification ; cela inclut les évaluations.

☺ **Absence imprévue** : Il est très important d'aviser le secrétariat de l'école via le portail Clic école parents ou en laissant un message sur la boîte vocale 418-624-3753 **avant le début des cours**.

☺ **Maladie** : Informez-nous si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5^e maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose, gale, etc.). Il est obligatoire de garder à la maison pour un minimum de 24 h après le dernier symptôme l'enfant qui présente l'une des manifestations suivantes : fièvre, toux importante, écoulement nasal important, mal de gorge ou d'oreilles avec irritabilité, diarrhée, vomissement ou fatigue importante. Voir l'infographie du ministère de la Santé et des Services sociaux.

4. Tenue vestimentaire

☺ Les vêtements doivent permettre à l'enfant de bouger sans révéler ses sous-vêtements et ses parties intimes.

☺ Tout vêtement affichant de la vulgarité ou de la violence ne sera pas toléré.

☺ Le port de la casquette, de la tuque, du chapeau et du capuchon est interdit dans tous les locaux de notre école.

☺ L'élève doit porter en tout temps des **chaussures** bien **ajustées**, bien **attachées** et **adaptées** aux conditions climatiques afin de jouer sans risque de se blesser. Pour assurer une plus grande propreté dans l'école, il doit porter des chaussures différentes pour l'extérieur.

5. Vouvoiement

☺ Les élèves doivent vouvoyer le personnel ciblé et les visiteurs. Pour ceux-ci, nous demandons **d'utiliser « Monsieur » ou « Madame »** suivi du prénom complet de la personne.

6. Circulation

☺ Pour assurer la sécurité des élèves, **nous vous demandons d'utiliser la rue des Loutres** pour déposer votre enfant et de ne pas utiliser le stationnement des employés comme débarcadère. Privilégiiez le trottoir qui sera plus sécuritaire.

7. Bris ou perte de matériel de l'école

☺ **Tous les élèves sont responsables du matériel prêté par l'école (ex: Chromebook, livres de bibliothèque, etc). En cas de perte ou de bris, le montant équivalent à la valeur de remplacement sera facturé aux parents.**

☺ Nous vous demandons d'identifier tout le matériel personnel (vêtements, souliers, crayons, sac, boîte à lunch, etc.). L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol.

☺ À moins d'une activité spéciale ou d'un message reçu par l'enseignant ou l'éducateur, les objets ou jouets de la maison ne doivent pas être apportés à l'école.

8. Matériel électronique et prise d'image et d'enregistrement

☺ **Il est interdit d'avoir un cellulaire, une montre intelligente, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels** à l'école et au service de garde, sauf lorsque cette utilisation est requise par :

- des activités pédagogiques prévues;
- l'état de santé d'un élève;
- des besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Modalité d'application de l'interdiction :

- **1^{re} fois:** l'appareil est confisqué et remis à la TES pour le reste de la journée. L'élève peut venir le récupérer avant son départ. Les parents seront informés par courriel.
- **2^e fois:** l'appareil est confisqué et remis à la TES. Les parents doivent venir récupérer l'appareil en personne à l'école sur les heures scolaires. Les parents seront informés par courriel ou par appel téléphonique.
- **3^e fois:** une entente (contrat) sera prise avec les parents, l'élève et la direction dans le cadre d'une rencontre.

☺ En tout temps, l'école se dégage de toute responsabilité face à une perte, à un bris ou à un vol.

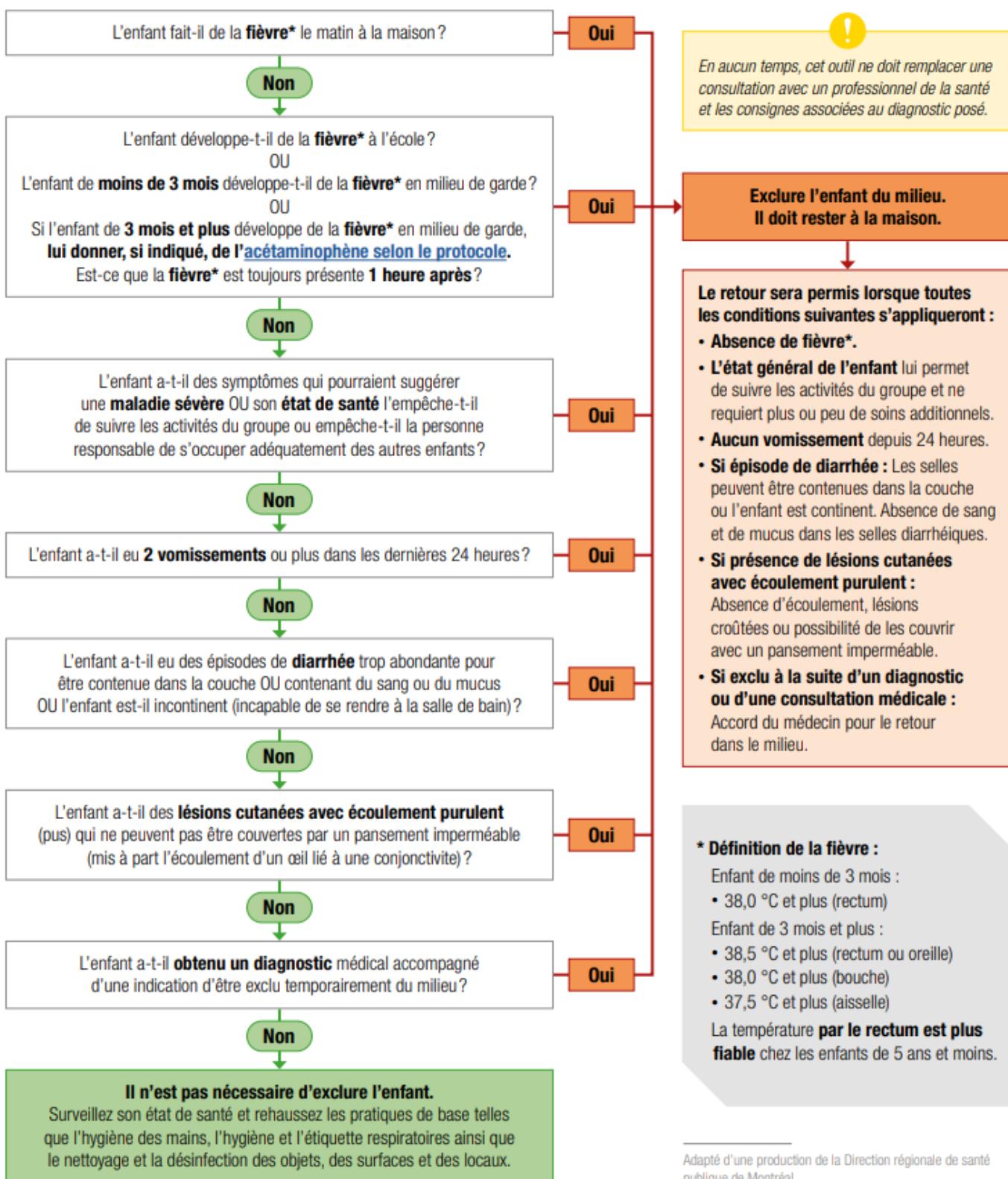
9. Fermeture de l'école

☺ Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries peut être dans l'obligation de fermer ses établissements pour la journée en cas de tempête. Les sources officielles et fiables d'information sont la messagerie téléphonique du centre administratif du Centre de services scolaire (418 666-4666), la page d'accueil du site Internet du Centre de services scolaire (www.cssps.gouv.qc.ca) ainsi que la page Facebook du Centre de services scolaire.

☺ Sauf avis contraire, notez bien qu'en cas de fermeture des établissements du Centre de services scolaire, le service de garde sera en opération pour les élèves inscrits aux «journées tempêtes» selon un horaire exceptionnel **entre 8 h et 17 h**.

☺ Pour différentes raisons (tempêtes, bris majeurs...), l'école peut être dans l'obligation de retourner les élèves en cours de journée. Il est de la responsabilité des parents de prévoir un endroit où son enfant peut se rendre en cas de fermeture de l'école pendant la journée, d'en informer l'école en remplissant le formulaire remis en début d'année et surtout **de tenir cette information à jour** tout au long de l'année scolaire, sauf si le parent communique un message différent (courriel ou appel).

Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



LA GESTION DES COMPORTEMENTS

Pour créer un climat propice aux apprentissages, notre école a choisi de travailler avec nos élèves selon une approche développementale et humaniste. Avec de telles approches, le personnel prône l'apport de chacun au sein de la collectivité. Nous travaillons à faire prendre conscience à l'enfant de l'impact de ses choix sur l'ensemble des élèves.

Elles favorisent l'émergence de compétences grâce à des conditions favorables et des liens sécurisants, considérant l'apprentissage comme un processus continu et lié aux expériences quotidiennes.

Les attentes comportementales :

À l'école Freinet de Québec, nous tenons à ce que toutes les personnes qui vivent dans notre école soient respectées et se sentent en sécurité. Pour ce faire, nous demandons que tous les élèves fassent ses choix en fonction des valeurs que nous privilégiions.

Vous trouverez ci-joint les attentes comportementales de notre école :

- **Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.**

Pour assurer l'harmonie et pour que chaque personne se sente bien et respectée.

- **Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition.**

Pour que l'environnement et le matériel demeurent propres et en bon état.

- **Je joue et j'agis de façon sécuritaire pour moi et les autres.**

Pour assurer un climat agréable et sécuritaire.



Valeurs	Lieux communs	Entrée et sortie des élèves	Vestiaire	Déplacement	Terrain de l'école	Toilettes et fontaines d'eau	Bibliothèque
RESPECT	Je respecte l'ordre d'arrivée. Je respecte l'espace personnel de chacun. Je suis calme. Je parle à voix basse.	Je suis calme. Je parle à voix basse. Je respecte l'espace personnel de chacun. Je change mes chaussures.	Je circule à droite. Je respecte l'espace personnel de chacun. Je parle à voix basse et je circule en silence pendant les heures de classe.	J'ai un langage et des gestes respectueux. Je respecte le matériel et l'environnement. Je respecte l'espace personnel de chacun. Je respecte les règles de jeux et les aires de jeux des autres.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je parle à voix basse. Je respecte l'ordre d'arrivée dans la file pour boire ou aller aux toilettes. Je respecte l'espace personnel.	Je respecte le matériel. Je reste en silence et je chuchote au besoin.	
	RESPONSABILISATION	Je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné sans perte de temps.	Je me change sans perdre de temps. Je prends le temps de placer au bon endroit tous mes vêtements. Je place mes chaussures dans le sac réutilisable lorsque je quitte.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je fais les bons choix. Je prends les bons moyens pour régler mes conflits. Je demande l'aide d'un adulte au besoin.	Je tire la chasse d'eau. Je lave mes mains. Je garde les lieux propres.	J'utilise le bâton numéroté pour assurer l'ordre de la bibliothèque. Je laisse l'endroit en ordre à mon départ.
SÉCURITÉ	Au signal de l'adulte, je me déplace pour entrer ou sortir. Je regarde vers l'avant lorsque je me déplace. Je me déplace un derrière l'autre (seul) ou deux par deux.	Je garde l'espace dégagé pour faciliter les déplacements. Je porte mes chaussures attachées.	Je circule en marchant. Je regarde devant lorsque je me déplace. Je respecte les aires de circulation. Je circule seul ou deux par deux en respectant les autres à l'avant de moi.	Je joue de façon sécuritaire. Je reste sur les zones surveillées de la cour d'école. Je me sers de mon jugement. Je circule de façon sécuritaire selon les zones.	Je vais aux toilettes et je retourne en classe sans perte de temps. Je me sers de mon jugement. Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je suis calme. J'utilise adéquatement le matériel à ma disposition.	
	COOPÉRATION	Je m'implique pour maintenir un climat calme et sécuritaire.	Je place à l'endroit prévu les objets perdus.	Je m'implique pour maintenir le silence dans les corridors et les lieux propres.	Je m'implique pour maintenir un climat harmonieux.	Je m'implique pour maintenir la salle de toilettes propre. Je choisis la file la plus courte.	Je m'implique pour maintenir la bibliothèque propre.

Attentes

Les manquements majeurs :

Voici les comportements pour lesquels il n'y aura aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate sera effectuée à l'école par les intervenants directement impliqués ainsi que par la direction concernée. Les interventions seront adaptées en fonction de la gravité des gestes et des paroles posés par l'élève.

Raison : Pour me sentir bien et assurer la sécurité de **tous** à l'école.



Certains comportements sont jugés inacceptables. S'ils se produisent, certaines mesures seront déterminées en collaboration avec l'enseignant, l'éducatrice spécialisée, la psychoéducatrice et la direction selon la nature du geste, de la fréquence et de l'ampleur de celui-ci.

Arrêt d'agir:

- Cogner, frapper, faire des jambettes, marteler avec ses poings, bras ou pieds une ou plusieurs personnes.

Manquements majeurs:

- **Agression/comportements dangereux** : attaquer, lancer des objets, bataille, mordre, griffer dans le but de blesser.
- **Impolitesse grave** : insulter, sacrer, ridiculiser, cracher, être insolent envers quelqu'un.
- **Intimidation/racisme/cyberintimidation/gestes à caractères sexuels** : effrayer, menacer, s'acharner par des gestes ou des paroles sur une ou plusieurs personnes.
- **Vandalisme et vol** : briser ou s'approprier volontairement un bien appartenant à l'école, au personnel de l'école ou à un élève.
- **Fugue** : se sauver des limites de l'école ou se sauver du groupe.

« Il est à noter que les manquements majeurs seront placés au dossier de l'élève. »

À l'école Freinet de Québec, nous distinguons l'incident du manquement majeur. Une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisante est appliquée tant pour l'incident que pour le manquement majeur. La distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève. D'autre part, **l'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence observées chez l'élève.**

Dénonciation

Est-ce de l'intimidation ou une situation désagréable ? Évaluation de la situation. Rencontre individuelle avec les personnes concernées. Concertation entre la coordonnatrice et la direction.

Dès qu'un élève débute un protocole d'intimidation (victime et intimidateur), la direction et le personnel concernés à titre d'équipe d'intervenants seront informés afin d'intervenir efficacement et en toute connaissance de cause. Ils le seront à chacune des étapes du protocole. Pour le témoin, des mesures de sensibilisation seront entreprises.

Avant de débuter un protocole d'intimidation, il est important de bien comprendre la différence entre un conflit et l'intimidation. Il est à noter que des interventions sont effectuées pour chacun des cas.

Conflit	Il existe des protocoles à l'école afin d'intervenir auprès des élèves en cas de conflits. Il y a un moyen de communication utilisé à l'école Freinet de Québec afin de noter les interventions effectuées. Ce sont des manquements isolés qui touchent plusieurs règles de l'école.	
Définition de l'intimidation	L'intimidation peut être défini comme tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art. 13). La fréquence , la durée et l' intensité des gestes sont donc les trois mots-clés pour mettre en route notre protocole.	Acte répété <input type="checkbox"/> Rapport de force inégal <input type="checkbox"/> Sentiment de détresse de la victime <input type="checkbox"/>

Les étapes du protocole				
	Ouverture	1^{re} récidive	2^{re} récidive	3^{re} récidive
Victime	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES (renforcement +). - Appel aux parents par le TES. - Suivi fait à la direction et la psychoéducatrice par le TES. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES. - Stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation. - Appel aux parents par le TES. - Suivi ponctuel (si besoin). 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur les stratégies avec le TES et modelage pour les appliquer. - Appel aux parents par le TES. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier avec le TES. - Rencontre avec les parents. - Plan de protection personnalisé au besoin.
Intimidateur	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES et explication du protocole. - Appel aux parents par l'élève accompagné par le TES. - Réflexion à compléter à la maison, supervisée par le parent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES. - Retour sur le protocole. - Retenue avec le TES au moment jugé opportun. - Geste réparateur (atelier sur l'intimidation qui sera à présenter dans une classe). - Retour écrit sur la retenue à compléter à la maison, supervisé et signé par le parent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec l'élève, les parents, le TES et la direction. - Suspension avec travail scolaire (temps à évaluer). - Réflexion en lien avec l'intimidation et signée par le parent. - Suivi personnalisé par le TES. - Participation à une activité de sensibilisation sur l'impact de l'intimidation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension de l'élève avec travail scolaire (temps à évaluer). - Réflexion en lien avec l'intimidation et signée par le parent. - Rencontre avec l'élève, les parents, le TES et la direction pour le retour en classe. - Suivi fréquent par le TES et/la psychoéducatrice. - Implication du policier-école au besoin.
Complice	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES afin de mieux comprendre son rôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES. - Geste réparateur - Réflexion à compléter à la maison supervisée et signée par le parent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le TES - Application du protocole (considéré comme intimidateur). 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies personnalisées pour agir face à l'intimidation.
Témoin	<p>Complice : personne qui encourage le comportement de l'intimidateur envers la victime ou y participe.</p> <p>Témoin : personne qui assiste à la scène et offre un public à l'intimidateur sans s'y opposer ou sans aller chercher de l'aide. Des ateliers de prévention peuvent être donnés en classe selon les circonstances. Un rapport de l'événement sera transmis et signé par les parents du témoin.</p>			

Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes et la collaboration de chacun des acteurs.

ENGAGEMENT :

Avec notre enfant, nous avons lu, compris et nous nous engageons à respecter les règles, les attentes comportementales, les manquements majeurs, ainsi que le protocole relatif à l'intimidation et à la violence de l'école Freinet de Québec pour l'année scolaire 2025-2026.

En tant qu'élève, je m'engage à respecter les règles présentées.

Signature de l'élève : _____

En tant que parents, nous guiderons notre enfant et collaborerons avec le personnel de l'école.

Signature des parents : _____

Date : _____

